

TUNISIE

L'impunité favorise le renforcement de la répression

Index FI: MDE 30/24/95

Embargo : jeudi 2 novembre 1995 à 00 h 01

En Tunisie la répression ne cesse de s'étendre et les violations des droits de l'homme de se poursuivre, écrit Amnesty International dans un document qu'elle publie aujourd'hui (jeudi 2 novembre 1995).

Détention arbitraire, emprisonnement, torture, mauvais traitements et harcèlement sous différentes formes servent à punir, intimider ou réduire au silence les opposants et les détracteurs du gouvernement, les victimes de violations des droits fondamentaux et leurs proches, les avocats, les militants des droits de l'homme et les journalistes, entre autres.

Les organismes chargés de la défense des droits de l'homme et les commissions d'enquête qui ont été mis en place par les autorités n'ont pas enquêté sur les violations des droits fondamentaux qui leur ont été signalées. Leur inefficacité en matière d'investigation et de prévention des violations a été flagrante ; en outre, leur incapacité à mener à bien leur mission officielle et leur absence de volonté d'y parvenir sont de plus en plus évidentes.

« Les membres des forces de sécurité qui avaient commis de telles violations ont bénéficié de l'impunité et leurs victimes ont été privées de leur droit à obtenir réparation. Une telle attitude ne peut qu'encourager de nouvelles violations », déclare Amnesty International.

Le nombre des prisonniers d'opinion incarcérés pour avoir exercé des activités politiques pacifiques ou critiqué le gouvernement n'a cessé de croître au cours des huit dernières années.

Membre éminent du Parti communiste des ouvriers tunisiens (POCT) et rédacteur en chef du journal aujourd'hui interdit FI Badil (Le Changement), Mohamed Kilani a été condamné en février 1995 à deux ans d'emprisonnement pour soutien au POCT. En avril, il a été condamné à une peine d'emprisonnement supplémentaire de cinq ans pour détention d'un tract produit en 1991 par le parti islamiste illégal Ennahda (Renaissance), alors que Mohamed Kilani est connu pour son opposition à l'idéologie et au programme politique de cette organisation. Ses avocats se sont retirés du procès pour protester contre le refus du tribunal de leur remettre des copies de ce tract.

Accusé de soutenir le parti islamiste interdit Ennahda, Imed Ebdelli, étudiant en philosophie à l'université de Tunis, a été condamné à trois ans d'emprisonnement en mai 1995. Après son arrestation, il a été maintenu illégalement en garde à vue prolongée au secret dans les locaux du ministère de l'Intérieur. Il aurait été passé à tabac et maltraité pendant cette période. Cet homme avait déjà été incarcéré à plusieurs reprises sous les mêmes chefs d'accusation. Il avait été libéré en janvier 1994 après avoir purgé une peine de deux ans d'emprisonnement. Depuis sa libération, il était contraint de se présenter tous les jours au poste de police et s'était vu confisquer son passeport.

Monef Marzouki, ancien président de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH), a été détenu pendant quatre mois après avoir annoncé son intention de se présenter à l'élection présidentielle de mars 1994. Après sa libération, il s'est vu lui aussi confisquer son passeport et on lui a interdit de quitter la Tunisie à plusieurs reprises.

Son neveu, Riadh Bedoui, un étudiant âgé de 25 ans, a été arrêté en juin 1995 et condamné à trente mois d'emprisonnement pour appartenance à une organisation illégale. Le frère de Monef Marzouki

a été récemment libéré après avoir été incarcéré pendant quinze mois pour les mêmes raisons. Les épouses et proches de militants politiques en exil, en particulier islamistes, sont souvent détenus pour être interrogés sur l'endroit où eux-ci se trouvent et sur les activités qu'ils mènent. Un grand nombre de ces personnes auraient été victimes de mauvais traitements et de sévices sexuels et menacées de viol et de poursuites judiciaires.

Ficha Dhaouadi, enseignante et mère d'une petite fille de trois ans, a été arrêtée en mai 1995 et purge actuellement une peine de neuf mois d'emprisonnement pour soutien à Ennahda. Lors de sa première arrestation en 1994, elle aurait été menacée d'être emprisonnée pour activités politiques illégales si elle continuait de porter le hijab (foulard) ; on lui avait également confisqué son passeport.

Outre les lois existantes qui ont permis l'incarcération de milliers de prisonniers d'opinion au cours des dernières années, de nouvelles lois réduisant encore davantage la liberté d'expression et d'association ont été introduites en novembre 1995. Cette nouvelle législation donne une définition très vague des « activités terroristes » et permet d'incarcérer des ressortissants tunisiens pour des activités politiques pacifiques à l'étranger, même si ces activités ne sont pas réprimées par la législation du pays dans lequel elles auraient été exercées.

Torture et mauvais traitements sont monnaie courante, surtout depuis 1990. La suspension dans des positions contorsionnées, les coups donnés sur la plante des pieds, les parties génitales, la tête et d'autres parties sensibles du corps, ainsi que les sévices sexuels et les menaces de viol sont les méthodes qui sont le plus souvent signalées. Dans la plupart des cas, ces tortures sont infligées aux détenus pendant la détention au secret, qui est souvent illégalement prolongée. On constate toutefois depuis deux ans une multiplication des informations faisant état de mauvais traitements dans les prisons.

Amnesty International demande aux autorités tunisiennes de libérer immédiatement et sans condition tous les prisonniers d'opinion ; de rejuger ou libérer les prisonniers politiques reconnus coupables à l'issue de procès iniques ; de mettre fin au contrôle administratif auquel sont soumis les prisonniers d'opinion une fois libérés ; et de mener des enquêtes exhaustives sur les cas de torture et de mauvais traitements en garde à vue et en prison.

L'Organisation invite également le pouvoir judiciaire tunisien à exercer ses fonctions en toute indépendance et impartialité, et à refuser les "aveux" obtenus sous la torture et les lois qui violent les normes internationales relatives aux droits de l'homme l